

Image not found or type unknown



Mur mitoyen dégradé entraînant des infiltrations d'eau.

Par **BUBU42300**, le **23/02/2022** à **20:49**

Bonjour,

Puis-je crépir le mur de mon voisin qui surplombe ma maison vu que son mur est dégradé et me provoque des infiltrations, des gravats tombent sur mon solin et viennent boucher mes descentes de cheneaux d'eaux pluviales. Si je crépi sans son autorisation, quels risques j'encours malgrés que je lui ai fait une demande qui est rester sans reponse. Je lui ai proposé de crépir à mes frais sans indemnisation de sa part, à savoir que je ne crépis que la petite partie dégradée et mon la totalité, vu qu'une partie est complètement sans crépi.

Je vous remercie de votre réponse.